



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour le développement de la politique
de formation continue à des fins professionnelles

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 22 janvier 2019

Rapport d'activité législature 2014-2018
4^{ème} année
(1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 83 à 86 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01), du 17 mars 2008;
- L'article 5 du règlement d'application de la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08.01) du 13 décembre 2000.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe pour le développement de la politique de formation continue à des fins professionnelles est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- 1) promouvoir le développement d'une politique de formation continue à des fins professionnelles
- 2) proposer toutes mesures qui favorisent notamment :
 - l'existence d'une offre de prestations qui réponde à des critères de qualité;
 - l'accès du public à la formation continue, en particulier celui des personnes faiblement qualifiées;
 - la reconnaissance et la validation des acquis;
 - l'organisation modulaire des formations;
 - la transparence de l'offre pour une formation relative au dispositif mis en place.
- 3) de prendre en compte les besoins du marché du travail.

III. Activités de la commission

Pendant la période susmentionnée, le groupe a tenu deux séances plénières : le 27 février et le 9 octobre 2018.

Lors de ses séances les membres ont examiné les principaux sujets suivants :

- rapport final de la Task Force interdépartementale pour la qualification des adultes visant à renforcer le dispositif Qualifications+ et rechercher des possibilités de financement supplémentaires pour qualifier les différents publics;
- situation budgétaire de Qualifications+ et renforcement des moyens alloués à la qualification des adultes;
- suivi des recommandations de la Cour des Comptes figurant dans son rapport d'évaluation 92 relative à la politique publique en matière de formation continue, en particulier le traitement de la recommandation 7 concernant la centralisation des données statistiques et la mise en place d'un observatoire de la qualification;
- rappel des exigences légales en matière de calcul de la durée des cours donnant droit au CAF;
- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 des modifications légales et réglementaires relatives au CAF et information des institutions concernées,
- définition des nouvelles priorités du CIF pour la prochaine législature, en particulier les actions et mesures de la Priorité 6 Répondre à la demande de qualification des adultes avec l'ensemble des partenaires sociaux et institutionnels;

Les membres du groupe ont par ailleurs été consultés par l'OFPC dans le cadre de l'audition du SEFRI relative au projet de guide national pour la prise en compte des acquis de dans la formation initiale. Ce nouveau guide complète le Manuel Formation professionnelle initiale pour adultes et décrit le processus de prise en compte des acquis tout en contenant des recommandations à l'intention des cantons et des organes responsables.

Concernant les perspectives pour la prochaine législature, le groupe sera notamment amené à accompagner les travaux de mise en place d'un Observatoire de la qualification des adultes dans notre canton et impliqué dans le suivi des actions prioritaires du CIF définies dans sa nouvelle feuille de route.

Le sous-groupe "Conseil de l'instance de certification/qualité" (Conseil de ProFormations) s'est réuni le 15 mai 2018.

Ses attributions sont les suivantes :

- 1) contrôler le fonctionnement de l'instance de certification/qualité;
- 2) veiller en particulier au respect des critères d'impartialité et de fiabilité utilisés dans le cadre de la procédure de certification/qualité;
- 3) statuer sur les recours formés contre les décisions prises par l'instance de certification/qualité.

Lors de cette séance, les membres ont analysé les points suivants :

- bilan de l'activité 2017 de l'instance ProFormations;
- comptes 2017;
- objectifs 2018;
- budget 2018.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 988.75

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

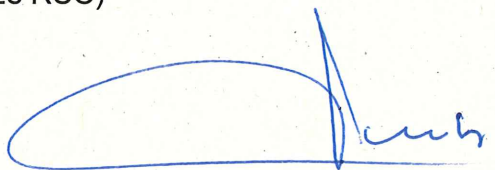
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président